

Assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2014 à 19h
Fondation Eynard-Eynard, ch. de Bérée 2, Lausanne

Préambule

Rémy Chatelain, président par intérim de l'AVMES présente **Mme Christine Alexander**, directrice de la **Fondation Eynard-Eynard** qui fait une présentation de la Fondation. Il salue les représentants du comité cantonal de la SPV : **Noémie Prod'hom** et **Bernard Grandjean** et les remercie de leur présence.

19h10: Allocution de **Mme Christine Alexander**, directrice de la Fondation Eynard-Eynard

19h30 : Partie statutaire : 19 personnes sont présentes dont 17 membres AVMES

Liste des excusé-e-s :

Rémy Chatelain excuse le président de la SPV, **Gregory Durand**, et le secrétaire général **Yves Froidevaux**, qui sont retenus par la remise des diplômes de la HEP à Beaulieu.

Membres excusé-e-s : Sophie Conne, Anne-Laure Goldenschue, Valérie N'Duhirahe, Yves Loetscher, Sandrine Balleys, Sylvie Depeursinge, Stefania Klemm, Martine Vez, Christophe Schenk, Nadia Pernet, Damaris Gouba, Bernard Savoy, Catherine Buholzer.

Scrutin

- Les membres AVMES ont signé une feuille de présence
- Nombre de membres présents et des suffrages : 17 (la majorité absolue est de 8).
- Les scrutateurs: deux membres du comité sont nommés pour cette assemblée

Ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 novembre 2013

Sandrine Lude demande de changer son nom actuel **Sandrine Boschetti**

Décision : Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de vérification des comptes et Adoption des comptes 2013

- **Anne Wuthrich** et **Roland Butikofer** ont contrôlé les comptes de l'AVMES en date du 5 février 2014.

Anne Wuthrich lit le rapport de vérification des comptes et Adoption des comptes 2013.

Le président remercie **Bernard Durrer**, caissier, qui a été au comité de l'AVMES pendant 18 années. C'est le membre qui a oeuvré le plus longtemps à l'AVMES. Au nom de tous les membres AVMES et du comité, il lui remet un cadeau.

Décision : Les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité.

3. Budget 2015

Bernard Durrer présente le budget 2015. C'est un budget qui est moins exhaustif que jusqu'en 2014. L'AVMES perd le travail de la commission de classification des enseignants spécialisés (CCES). Il fait un bref historique de la Commission de classification qui regroupait des représentants du SESAF, de l'AVOP et lui-même, de l'AVMES. Dans les années 2002, la SPV a exprimé le vœu de ne plus faire ce travail de classification. C'est le secrétaire de l'AVMES qui a repris ce travail. Il s'agissait de valider les diplômes et calculer le salaire des enseignants spécialisés.

Depuis 2002, **Bernard Durrer** a repris cette fonction. Avec la nouvelle CCT qui a démarré cette année, c'est maintenant aux RH des institutions de faire ce travail de classification en fonction des critères édictés par la CCES. Ce travail était payé à l'AVMES par le SESAF et par les contributions de solidarité des membres. Il y avait environ 40'000.- répartis entre l'AVOP et l'AVMES.

Le nouveau budget de 2015 est donc diminué.

Par rapport aux autres postes, il n'y a pas de changement pour le président et le comité. Le comité de l'AVMES doit s'entendre avec la SPV pour la suite.

Le budget est équilibré. La subvention du SESAF a toujours épongé l'excédent des dépenses sur présentation des comptes. On ne sait pas si cela perdurera en 2016. Il faudra que le comité de l'AVMES en reparle avec le SESAF.

Il n'y aura plus de versement de solidarité. Le président informe que dans la nouvelle CCT, il y a une contribution de 0.025 pour mille de l'employé et 0.025 pour mille de l'employeur. Il y aura donc une diminution du travail de l'AVMES.

Il y aura encore une subvention en février 2015 (les contributions de janvier à juillet 2014).

Les entrées pour 2015-2016 : Les contributions de la SPV (8.- par membre + 2'000.- par association) + la subvention SESAF.

Iona Pop demande si l'association restera viable ?

Le président propose d'attendre la décision du SESAF et s'il retire leur contribution, il faudra se demander quelle forme trouver par la suite.

La question est donnée à **Bernard Grandjean** : les autres associations sont bénévoles et sont défrayées pour les kilomètres. Les associations bénéficient de jetons de présence qu'elles gèrent comme elles l'entendent.

Le président fait remarquer qu'au vu du succès que nous avons, la question de l'argent n'attire pas les gens au comité.

Noémie Prod'hom relève que la SPV est formée d'associations et qu'il est important que l'AVMES puisse poursuivre son travail même s'il y a moins d'argent.

Bernard Durrer fait remarquer que le fait qu'il y ait un organe faîtière, la SPV, fait que les tâches du comité diminuent en terme de défense des enseignants spécialisés et que les choses vont s'alléger. **Yves Froidevaux**, secrétaire général de la SPV a reçu un mandat pour gérer toutes questions juridiques de défense des membres AVMES. La nouvelle CPP gère 6'000 personnes.

Bernard Durrer remercie l'assemblée. Il quittera sa fonction en décembre mais participera à la vérification des comptes en janvier 2015. Il coachera aussi la personne qui lui succèdera.

Décision : Le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité du comité

- **Rémy Chatelain**, président, lit le rapport du comité à l'assemblée.
- Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

Questions, remarques : L'assemblée applaudit le rapport annuel du comité.

5. Rapports des délégués AVMES dans les commissions

La délégation à la commission du SER était composée de deux personnes pour le canton de Vaud. Il s'agit d'apporter des éléments pour le journal du syndicat et principalement d'organiser la journée de l'enseignement spécialisé du SER. C'est la faîtière de toutes les organisations qui représente les enseignants.

Bernard Grandjean était jusqu'à cette année membre de cette commission. Il informe que l'AVMD est en perte d'énergie et n'a pas de membre qui pourrait les représenter au SER.

Les délégués se retrouvent environ tous les deux mois (le mercredi après-midi) à Yverdon et plus régulièrement avant la journée.

Iona Pop qui était d'accord de s'engager à être déléguée au SER préférerait mettre plus d'énergie pour une lutte syndicale car elle trouve que depuis la nouvelle CCT, il y a beaucoup d'abus et qu'il y a un combat à mener plutôt que d'être consensuel. Elle ne souhaite pas être déléguée de l'AVMES au SER.

Le président lui propose de rejoindre le comité si le rôle de délégué ne lui correspond pas.

Décision : les rapports sont adoptés en bloc et à l'unanimité. Ils font partie intégrante de ce procès-verbal.

6. Démissions et candidatures comme membres du comité

Martin Boehler rappelle que le comité a besoin de nouvelles forces. **Florence Chapuisat** relate la période très longue de négociations avec le SESAF et l'AVOP, les périodes se sont succédées avec différents états d'âme. Nous allons maintenant continuer à travailler au soutien des travailleurs et nous souhaiterions aussi un endroit où on favorise les échanges entre les enseignants. Nous aimerions trouver peut-être d'autres projets et des choses à inventer pour échanger. C'est aussi un moment d'ouverture et c'est un excellent moment pour rejoindre le comité.

Les personnes qui sont présentes sont conscientes des appels du comité. Nous souhaiterions que les personnes présentes en parlent à leurs collègues pour trouver des nouvelles personnes intéressées.

Le président propose à **Ioana Pop** de s'engager au comité et de participer à la CPP (comme déléguée). Il demande aux personnes présentes de proposer des membres qui pourraient être intéressés par le comité de l'AVMES.

Sandrine Boschetti demande s'y a-t-il possibilité de connaître les dates du prochain comité ?

Le président répond qu'en temps normal, les réunions ont lieu une fois par mois mais le jour change en fonction des disponibilités de chacun. Nous ne pouvons pas agender les comités pour toute l'année.

Le président relève que 4 personnes sont venues pour traiter des thèmes particuliers en fonction des négociations. Elle les remercie pour leur soutien.

Il relève également que c'est un comité ouvert aux propositions de tous les membres qui peuvent participer à un ou plusieurs comités.

Sandrine Boschetti demande si l'AVMES a besoin d'une refonte de son site internet ? le président répond que ce n'est pas une priorité. Il mettra les dates des prochains comités sur le site. Il ne peut pas mettre le contenu pour des questions de confidentialité.

Le président par intérim souhaite que la présidence soit reprise par un-e membre en fonction selon les statuts de l'association. Toutefois, il continuera d'assumer le rôle de président par intérim en cas de vacance de candidat et la fonction de secrétaire général qu'il occupe depuis une année.

Le comité prolonge son mandat d'une année. Il s'agit de **Florence Chapuisat**, enseignante spécialisée à la Fleur de Lys, Fondation de Vernand, à Ecublens, **Nicole Mages Moulin**, enseignante SPS à la Fondation de Verdeil et de **Martin Boehler**, enseignant spécialisé à la Fondation de Mémise.

7. Election du comité

Ioana Pop accepte la demande de rejoindre le comité. Elle est applaudie par l'assemblée. Elle enseigne à la Cassagne et se montre très intéressée par le droit des travailleurs et tout ce qui touche aux abus. Elle informe qu'il n'existe pas de commission du personnel à la Cassagne, qu'elle a tenté d'en former une mais elle n'a pas le soutien de la direction. **Roland Butikofer** relève qu'une commission du personnel est obligatoire dans une institution à partir d'un certain nombre de travailleurs.

Décision : les 5 membres cités sont (r)élus au comité par 16 voix et une abstention. Il s'agit de : **Florence Chapuisat**, **Nicole Mages Moulin**, **Iona Pop**, **Martin Boehler** et **Rémy Chatelain**. **Florence Chapuisat**, se propose pour reprendre la fonction de trésorière en remplacement de **Bernard Durrer**, qui avait prolongé son mandat jusqu'au 31 décembre 2014. **Rémy Chatelain** prolonge son mandat de secrétaire.

-Election du président :

Aucun nouveau candidat ne se propose. **Rémy Chatelain** prolonge son mandat de président par intérim.

Décision : **Rémy Chatelain** est réélu comme président par intérim à l'unanimité

- Ratification des délégué-es dans les commissions

Martin Boehler s'est proposé comme délégué pour le fond PREVIVA

Pour la commission de l'enseignement spécialisé, **Bernard Durrer** rappelle que Mme Lyon a besoin d'une commission qui représente les associations (et de l'enseignement spécialisé). Cette commission n'a pas été convoquée depuis plusieurs années. Le président est le délégué agréé par Mme Lyon.

Le comité gère le site de l'AVMES. Merci à Dylan Danielou de continuer la maintenance.

Commission de l'enseignement spécialisé du SER : un poste vacant

FSF (fédération des sociétés des fonctionnaires vaudois): assemblée des délégués. C'est la SPV qui définit le nombre de membres. **Rémy Chatelain** se renseigne pour savoir le nombre de délégués auxquels on a droit. Selon **Bernard Grandjean**, ce sont les présidents qui sont délégués désignés.

Assemblée des délégués SPV : on a droit à 10 membres. Il s'agit d'une journée par année.

Martin Boehler relève l'importance et l'intérêt de cette délégation. **Catherine Chabloz**, **Ioana Pop** et **Sandrine Boschetti** se proposent de rejoindre cette délégation. Les délégués ont droit à être remplacés ce jour-là. Il s'agit d'un congé syndical.

Anne Wuthrich et **Roland Butikofer** poursuivent leur travail de contrôleur aux comptes.
Commission intersyndicale des Prafos : **Florence Chapuisat** se propose pour août 2015
Le statut des Prafo des enseignants spécialisés parapublics n'est toujours pas réglé.

La liste des commissions des délégations est acceptée à l'unanimité avec les postes vacants.
Décision : par applaudissement de la salle, **la liste des commissions 2015** est adoptée.

8. Divers, propositions individuelles

Anne Meyer, prafo, relève qu'il y a une disparité entre les étudiants Master enseignement spécialisé du public et ceux du parapublic. Ce point a été signalé à **Yves Froidevaux**.

Catherine Beuret demande ce qui se passe si une institution ne respecte pas la CCT : le président répond que si une institution ne respecte pas la CCT, il faut s'adresser à son association professionnelle c'est la CPP (représentants des syndicats et des employeurs AVOP) qui peut intervenir pour faire respecter la convention collective.

Bertrand Rimaz demande des précisions concernant les cahiers des charges des SEI et des SPS. Selon la demande de Mme Lyon, le cahier des charges général pour tous les enseignants spécialisés a été validé par la CPP. Les autres « sous cahiers des charges » ont été validés par la commission tripartite (AVOP-SESAF-AVMES) hors CPP.

Le cahier des charges des SPS est transitoire car il sera rediscuté lorsque la nouvelle loi (LPS) sera en vigueur et que le SESAF aura redéfini clairement les rôles des RP et des SPS.

Le postulat Dolivo au Grand Conseil avait réussi à mobiliser un certain nombre d'enseignants spécialisés. Mme Lyon a pu répondre au postulat Dolivo avec les nouveaux accords.

Le président propose que la Cassagne accueille l'AG de l'AVMES en 2015.

La remise du matériel du secrétariat de la CCES sera discutée **Bernard Durrer** et le comité.

Iona Pop demande si l'AVMES a eu des retours sur le chapitre 6 du cahier des charges (tâches particulières liées à l'institution). Elle a fait une comparaison entre leur nouveau cahier des charges et l'ancien. Ce sera le prochain sujet de la prochaine réunion du comité. Elle transmet ce document au président.

Martin Boehler informe que l'AVMES proposera une sortie avec Pierre Corrajou au printemps prochain pour les membres de l'AVMES.

Le président annonce que les membres des commissions seront invités par l'AVMES pour un souper convivial le 11 décembre 2014.

x

Le président ferme l'assemblée à 21h43

Lausanne, le 13.11.2014

Les secrétaires de séance : Nicole Mages et Rémy Chatelain

Rapport AVMES 2014

Association, comité

L'association compte 178 membres à ce jour. Ce nombre est stable depuis quelques années, les nouveaux adhérents compensant les retraites.

2014 a été une année historique : en effet, après avoir jeté des « pavés dans la mare » durant des années, nous avons enfin été entendus et reconnus dans nos revendications et les négociations ont pu être menées parfois dans la précipitation mais dans un bon esprit.

Au 31 juillet, nous avons dénoncé la « feu » CCT AVOP-AVMES et le 1^{er} août pour les enseignant-e-s, est entrée en vigueur la nouvelle CCT-Social qui regroupe toutes les institutions du secteur social parapublic. Le fossé salarial qui s'était creusé entre l'Etat et les institutions a pu en partie être comblé et nous pouvons nous en réjouir. La situation de l'emploi dans les institutions devrait s'améliorer dans les prochaines années.

Le comité n'a pas chômé et s'est réuni à 11 reprises en 2014 sans compter les nombreuses séances de négociation avec le SESAF et l'AVOP. Il a organisé une assemblée générale extraordinaire au printemps 2014 qui a été bien suivie par nos membres et qui a permis de définir nos positions et valider les options en ce qui concerne nos conditions particulières dans la nouvelle CCT-Social.

Le comité actuel est composé de Florence Chapuisat, enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand, Fleurs de Lys, Ecublens, Nicole Mages Moulin, enseignante spécialisée SPS à la Fondation de Verdeil, Martin Boehler, enseignant spécialisé à la fondation de Mémise, Lutry et Rémy Chatelain, qui occupe la fonction de secrétaire et de président par intérim, en attendant une candidature... Ces membres ont accepté de prolonger leur mandat pour une année et nous pouvons les remercier. Bernard Durrer, secrétaire général de la Commission de classification, a terminé son mandat au 1 août 2014 avec l'entrée en vigueur de la CCT-Social. Il a accepté de continuer de s'occuper des comptes jusqu'à fin 2014 et nous pouvons l'applaudir pour son engagement depuis années au sein du comité de l'AVMES.

Des places sont vacantes et les propositions sont rares. Idem pour les représentations dans les diverses commissions où nous peinons à trouver des membres qui s'engagent...

CCT-SOCIAL

Le 3 décembre 2013, date également historique, les associations professionnelles et les syndicats ont signé avec l'AVOP la nouvelle convention collective (CCT-Social) qui représente à l'avenir toutes les institutions du secteur parapublic. Elles y seront toutes soumises dans les 3 années à venir. Le chantier de cette nouvelle CCT a été mené tambour battant durant l'année 2013 afin de bénéficier des 15 millions sur 3 ans accordés par l'Etat pour son entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014 pour une partie des institutions. Cette CCT-Social harmonise les conditions de travail dans tout le secteur social parapublic et y intègre toutes les professions exceptés les cadres et les directions. Elle ne représente pas une réelle amélioration des conditions de travail et des salaires (à part les repas qui ne seront plus facturés) pour l'ensemble des collaborateurs, excepté pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s formé-e-s qui bénéficient d'un réajustement de salaires. Toutefois, elle assure une meilleure protection des travailleurs dans les situations de conflit, de dénonciation ou d'abus et elle permet à toutes des institutions parapubliques de garantir des conditions de travail équivalentes pour tous les collaborateurs.

CCT-Social : conditions particulières des enseignants spécialisés (annexes 2 et 15)

Lors de son AG extraordinaire du 8 octobre 2013, après des années de sondages, d'études et d'hésitations, les enseignants spécialisés se sont déterminés pour rester dans le secteur parapublic. L'éventuelle demande d'étatisation/cantonalisation a donc été enterrée. Suite aux revendications de l'AVMES, et finalement de l'AVOP, pour réduire l'écart salarial entre les enseignants du public et du parapublic et afin d'améliorer la situation de l'emploi dans les institutions, le Grand Conseil a accepté de revaloriser les enseignants spécialisés qui bénéficient d'une nouvelle grille salariale dès le 1 août 2014. Les enseignants anciennement diplômés (SCES et autres reconnaissances équivalentes) passent des classes 18-22 aux classes 21-24. Les enseignants au bénéfice d'un master passent de 18-22 à 23-26. Cela correspond en gros aux classes 10 et 11 de l'Etat. Les enseignants ayant des titres non reconnus ne voient pas leur salaire revalorisé ou très peu. Par contre, les classes 15-20 moins 10 et moins 20% vont disparaître au profit d'une classification 14-17 qui représente une légère amélioration, et avec le titre d'enseignant-e et non enseignant spécialisé. Finalement la parité avec les salaires de l'Etat n'est pas totalement obtenue car les enseignants du secteur public bénéficient du fameux « cliquet » (passage en classe 12 après 15 ans). Cela représente tout de même une sérieuse revalorisation et nous pouvons nous en réjouir.

Nous pouvons également nous réjouir que la « Décharge de fin de carrière » a pu être maintenue (environ 2h par semaine sur les 3 dernières années).

CCT-Social : cahier des charges

En ce qui concerne nos conditions de travail, un cahier des charges a été validé et nous avons pu obtenir de ne pas augmenter les heures de « présence enfants » définies par l'ancienne CCT AVOP-AVMES (entre 22 et 27h) malgré une augmentation du temps d'enseignement de 4 périodes pour les classes d'enseignement spécialisé qui accueillent des élèves de 7H à 11Harmos. A la demande expresse du SESAF, les élèves des institutions auront dorénavant droit à 32 périodes de 45 mn d'enseignement comme leurs camarades de l'école ordinaire. Toutefois, et il faut que cela soit spécifié dans le contrat de travail, ce temps de « présence enfants » peut être augmenté de 2 h selon les conditions particulières de l'institution, par exemple pour celles qui accueillent des élèves polyhandicapés et qui auparavant assumaient un temps de « présence enfants » plus important.

La difficulté a été de trouver un système qui permette à toutes les institutions, conventionnées ou non, de s'inscrire dans la CCT-Social sans augmenter les postes de travail, condition posée par le SESAF. Les 2 millions et demi supplémentaires budgétés devant servir uniquement à la revalorisation salariale.

Ce cahier des charges comprend 3 parties : une partie générale qui s'applique à tous les enseignants, une partie qui est propre à chaque institution et une partie propre aux particularités du poste et de la fonction. Ce cahier des charges est l'occasion pour les institutions de mieux définir la fonction et le mandat de chaque enseignant-e ainsi que les conditions de travail qui sont, comme vous le savez, très diverses selon les réalités de chaque institution. Un cahier des charges spécifique pour les SPS et les SEI a également été validé.

Il appartient dorénavant à chaque enseignant-e de négocier son cahier des charges avec sa direction et d'être attentif aux conditions qu'il-elle accepte. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler avec vos collègues et à nous contacter.

On peut se réjouir de voir ce gros dossier aboutir à une conclusion heureuse et les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic enfin reconnu-e-s par l'employeur et l'Etat subventionneur. On peut aussi espérer que la situation de l'emploi se détende un peu dans les institutions et que les enseignant-e-s fraîchement « mastérisé-e-s » ne soient plus trop attiré-e-s par les sirènes de l'Etat !

Journée pédagogique

La traditionnelle journée pédagogique co-organisée avec l'AVMD et le SESAF le 8 octobre dernier, a réuni 170 participants (un record) à Crêt-Bérard autour du thème des identités de l'enseignant-e spécialisé-e dans un contexte nouveau, celui de l'école inclusive/intégrative prévu par la LPS. Des ateliers d'échanges et de débats centrés sur des situations d'enseignement ont été proposés aux participants qui ont pu exprimer leurs réussites et leurs difficultés dans leur quotidien pédagogique. Ces ateliers ont été animés par des enseignants de la HEPL et des inspecteurs du SESAF que nous remercions encore vivement. Si vous avez des propositions de thème pour la prochaine journée pédagogique 2015, n'hésitez pas à nous en faire part.

En guise de conclusion

Même si le gros chantier de la CCT-Social est en phase terminale d'application et que notre statut est déterminé, **l'avenir du comité n'est pas assuré**. Les projets ne manquent pas et on peut espérer que dans un avenir proche, les deux associations (AVMD et AVMES) ne fassent plus qu'une afin de continuer à mieux faire connaître et défendre notre culture et nos identités respectives.

Même si le train est déjà en route, la Loi sur la Pédagogie Spécialisée (LPS) est sur le point d'être votée au Grand Conseil et son application va engendrer passablement de changements dans les prises en charges des élèves en situation de handicap (les mesures renforcées). Les parents auront un rôle déterminant dans le projet de scolarisation de leur enfant et les institutions devront s'adapter. L'école ordinaire doit/devra également faire face à des changements importants pour accueillir au mieux ces élèves différents qui nous renvoient toujours à la problématique de la souffrance, du bien-être et de l'apprentissage.

Au printemps 2014, le comité a fonctionné de manière élargie : quelques membres se sont proposés pour apporter leur soutien et leurs compétences lors de cette phase de négociation avec l'AVOP et le SESAF et nous les remercions encore vivement. **Le secrétaire général de la SPV, Yves Froidevaux** qui nous a conseillé et soutenu tout au long de ces négociations. Nous le remercions au nom de tous les membres AVMES.

Un caillou dans la mare

Tourbillons concentriques

Jusqu'où les feuilles mortes dériveront-elles ?

Pour le comité :
Rémy Chatelain
Secrétariat
Président par intérim

Conférence des présidents (CP) SPV 2014

La conférence des présidents s'est réunie à 6 reprises en 2014.

En début d'année, elle a élu un nouveau président de la CP, **Roch Lehmann**, président de la nouvelle association AVEP1 qui regroupe les enseignant-e-s du premier cycle primaire. Le deuxième cycle primaire n'a pas encore formé de nouvelle association.

Par contre, cette année a vu renaître l'ancienne association des 5-9 qui regroupera tout le secondaire 1. Sous la houlette de **Grégoire Yersin**, président, l'association des enseignants secondaires (AVES) tentera de regrouper les enseignants spécialistes et les généralistes ce qui n'est pas une mince affaire, chacun ayant des cultures différentes (horaires, formations, types d'enseignement).

De manière générale, à part que quelques exceptions, les comités d'associations sont à la même enseigne que l'AVMES : elles peinent à trouver de la relève.

Cette année a vu le changement de président de la SPV, **Gregory Durand**, membre du comité cantonal qui a été élu à l'unanimité lors de l'AD du 4 juin à Gland. Il succède à **Jacques Daniélou** qui a marqué par sa forte personnalité, durant les 14 ans de son mandat, la culture de la SPV. Nous lui souhaitons tout le plaisir possible et la réussite dans son nouveau défi de directeur d'école.

Dans les grandes lignes, **les sujets suivants ont été traités :**

- consultation sur le projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) : cette loi devrait bientôt passer au Grand Conseil et entrer en vigueur en 2015.
- consultation et audition du nouveau candidat **Gregory Durand** à la présidence de la SPV.
- recours sur les classifications au TRIPAC, notamment les maîtres de travaux manuels et les maîtres d'éducation physique dont les diplômes ne sont pas reconnus à leur juste valeur.
- prises de positions de la SPV sur certaines directives du DFJC
- les relations avec le DFJC et avec certaines directions
- nouvelles des associations

Rémy Chatelain
Président par intérim

Lausanne, le 28.10.14

Rapport de la délégation à la commission de l'enseignement spécialisé (CES) du SER

Depuis notre dernière AG annuelle de novembre 2013, la commission a siégé 3 fois, soit le 20 novembre 2013 et les 30 avril et 17 septembre 2014.

L'essentiel du travail s'est basé sur la **préparation de la journée de l'enseignement spécialisé du SER qui aura lieu le 26 novembre 2014 à Renens(VD).**

Dans notre réunion du **20 novembre 2013**, nous avons examiné les divers contacts que nous avons déjà établis au préalable ainsi que les recherches faites sur internet sur plusieurs intervenants dont le sujet de travail correspondait au thème choisi, à savoir la collaboration entre enseignants spécialisés et enseignants de école publique dans le contexte de l'inclusion. Nous avons ensuite choisi parmi eux lesquels nous allions approcher de façon plus précise.

Au cours du mois de **mars 2014**, notre présidente Catherine Dayer et Georges Pasquier ont rencontré M. Luc Prudhomme -qui interviendra durant cette journée- ainsi que la responsable de l'Unité de recherche en pédagogie spécialisée de la HEP, Mme Tièche en vue d'une collaboration pour cette journée.

Lors de notre réunion du **30 avril 2014**, en présence de Mme Tièche, nous avons mis en place les modalités de collaboration entre le SER et l'Unité de recherche en pédagogie spécialisée pour cette journée de formation. Cette collaboration revêt plusieurs avantages, notamment un apport scientifique aux problématiques que nous souhaitons aborder, les relations professionnelles et connaissances des écrits des divers auteurs et potentiels intervenants ainsi que l'ébauche d'une collaboration à plus long terme. Nos préoccupations pourraient ainsi être relayées à une unité de recherches. L'unité de recherches pour la pédagogie spécialisée pourrait être présente au début de la réflexion lors de la préparation des futures journées sur l'enseignement spécialisé en tant qu'invité permanent présent si nécessaire, suivant les besoins de la commission. L'UER/ PS peut proposer des personnes au profil souhaité, mais la commission reste maître de ses choix. Il est aussi envisagé d'entrer en relation avec d'autres unités de recherches de la HEP. Pour ces diverses unités de recherches, il est en effet aussi très utile d'avoir des éléments du terrain pour essayer de repenser et d'améliorer les formations.

A ce stade, les intervenants de la journée sont déjà trouvés : M. Luc Prud'homme et Mmes Angelucci et Benoît vont aborder notamment les thèmes de la différenciation pédagogique, la diversité, l'inclusion, la collaboration et le co-enseignement.

Nous trouvons un titre (enseignant spécialisé, enseignant ordinaire : collaboration sous tension) et plançons sur le projet d'affiche qui va annoncer la journée.

Le **17 septembre 2014** lors de notre 3ème séance il s'agit avant tout de faire l'état des lieux de l'organisation de la journée de l'ES du 26 novembre, à savoir le planning et les horaires de la journée, l'affiche, plusieurs détails pratiques concernant l'agencement et l'équipement de la salle, les derniers contacts avec les intervenants, la répartition des tâches au sein de la commission, etc..

Notre présidente de commission, Catherine Dayer (VS), Christophe Berdat (JU) et Magali Clémin(BE) vont démissionner après la journée du 26 novembre et espèrent trouver un(e) remplaçant(e) pour siéger le 21 janvier 2015, date de la prochaine séance.

Après quelques années au sein de cette commission, je vais également présenter ma démission après le 26 novembre et j'espère que la personne qui me succédera, probablement Ioana Pop, y trouvera autant d'intérêt, d'échanges et de réflexions enrichissants autour des nombreux thèmes qui nous tiennent à cœur en tant qu'enseignants spécialisés.

Valérie N'Duhirahe
Nyon, le 30 octobre 2014

Rapport de la CPP AVOP-AVMES 2014

La CPP AVOP-AVMES s'est réunie une dernière fois pour clôturer les comptes et dissoudre cette commission paritaire qui ne s'est plus réunie depuis une bonne année. La CCT Social étant sur le point d'aboutir, il nous est apparu opportun de ne pas faire le travail à double. La CPP AVOP-AVMES s'est réunie une dernière fois le 26 juin à la ferme du Désert, en présence de 2 représentants de l'AVOP et 2 de l'AVMES-SPV. Le but de cette séance était de valider les comptes 2013 et de formellement clôturer cette commission paritaire. **Yves Froidevaux**, SG de la SPV, a été élu président pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014. Son mandat a été le plus court de l'histoire puisqu'il a duré 1h ! Il a été décidé de verser

à la nouvelle CPP Social les montants encaissés dès le 1^{er} août 2014. Une somme de 20'000.- environ (moins les frais de secrétariat et de repas) représente le solde du capital. Elle sera versée moitié-moitié à l'AVOP et l'AVMES. Un repas convivial avec les membres de la CCES a clôturé cette matinée.

Lausanne, le 28.10.14
Rémy Chatelain
Président par intérim

Rapport SPV-AVMES sur la CPP 2014

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la CCT du secteur social parapublic vaudois, une commission paritaire (CPP) composée de 8 représentant-e-s de travailleurs et de 8 représentant-e-s des employeurs a été mise sur pied. L'AVMES-SPV est représentée dans cette instance par Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV, Cyrille Perret, Secrétaire général de la FSF et vice-président de la CPP. Rémy Chatelain, président de l'AVMES est suppléant.

La CPP s'est réunie en plénière neuf fois depuis janvier 2014. Des sous-commissions oeuvrent en parallèle pour préparer les dossiers traités. La mise en œuvre de la nouvelle CCT, avec d'inévitables difficultés sectorielles, et la finalisation de plusieurs annexes occupent l'essentiel des travaux de la commission paritaire. En ce qui concerne les enseignant-e-s spécialisé-e-s, les validations de l'annexe 15, de la nouvelle classification et du cahier des charges « de base » ont été traités en mai 2014 par la CPP. Pour rappel, ces éléments avaient été négociés préalablement entre le SESAF, l'AVOP et l'AVMES-SPV.

Les séances sont précédées de rencontres avec les représentant-e-s des associations professionnelles et des syndicats (FSF, SPV, SUD, SSP, Avenir Social) appelées Plateforme Travailleurs (PFT). Ces séances sont ouvertes à tous les représentant-e-s des associations professionnelles qui le désirent. Elles ont pour but de traiter les différents points mis à l'ordre du jour de la CPP.

Il convient de rappeler que les questions ou recours des collaborateurs auprès de la CPP du secteur social parapublic doivent désormais transiter obligatoirement par l'intermédiaire d'une association professionnelle reconnue (l'AVMES-SPV pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s).

Vous trouverez des informations utiles sur la CTT (texte, annexes, répertoire des interprétations) et sur la CPP sur le site internet www.cctsocial-vaud.ch.

Yves Froidevaux

Question ou réaction, merci d'envoyer un courriel à sg@spv-vd.ch

Lausanne, le 11 novembre 2014

Délégations et représentations AVMES 2015

- Commission paritaire professionnelle (CPP Social) et Plateforme travailleurs (PFT)
Yves Froidevaux (secrétaire général SPV)
Cyrille Perret (secrétaire général FSF)
Suppléant : Rémy Chatelain, secrétaire AVMES, président par intérim
- Conseil de fondation du fonds de prévoyance previva : Martin Boehler, membre du comité
- Commission consultative de l'enseignement spécialisé (DFJ-SESAF-Associations) :
Rémy Chatelain (nommé par la Cheffe du DFJC jusqu'à la fin de législature 2013-2018)
- Commission du site Internet : Dylan Daniélou (webmaster), comité
- Conférence des présidents des associations SPV (CP SPV) : Rémy Chatelain, président par intérim
- Groupe de travail Enseignement spécialisé du SER et Assemblées des délégués du SER :
1 poste vacant + 1 suppléant
- AD-FSF : Rémy Chatelain
- Assemblée des délégués SPV (AD SPV) : (10 membres, 1 droit, 1 suppléant)
Catherine Beuret, Mireille Bocksberger, Martin Boehler, Sophie Conne,
Sylvie Depeursinge, François Stettler, Catherine Chabloz, Iona Pop, Sandrine Boschetti **+ 1 poste vacant**
Droit : Rémy Chatelain, président par intérim
Suppléant : **1 poste vacant**
- Rencontres SESAF/OES – AVMES : membres du comité
- Rencontres des comités AVOP – AVMES : membres du comité
- Groupe de travail sur l'intégration SPV-Associations : **2 postes vacants**
- Commission des finances de l'AVMES : Anne Wuthrich, Roland Butikofer
- Commission intersyndicale des Prafos : Florence Chapuisat (disponible dès la rentrée d'août 2015)
- Délégation à Forum-Horizon (présentation aux gymnasiens des formations HEP-Université) :
Stefania Klemm, Sandrine Boschetti, Rémy Chatelain

8.11.14/RCh

Commission de vérification des comptes de l'AVMES
(art. 20 des statuts)

Rapport de l'exercice de 2013

La commission de vérification des comptes composée de

Mme **Anne Wuthrich**, enseignante spécialisée, ruelle de La Forge 8, 1321 Arnex-sur-Orbe
M. **Roland Butikofer**, enseignant spécialisé, Vers la Cour, 1853 Yverne

s'est réunie le **5 février 2014**, au secrétariat de l'AVMES, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Elle a contrôlé tous les actifs et a procédé à la vérification des pièces justificatives.
Après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes présentés.

Elle tient à remercier vivement le trésorier pour l'excellente tenue des comptes.

Elle propose de :

1. D'accepter les comptes de 2013 tels que présentés et vérifiés
2. D'en donner décharge au comptable et au comité de l'AVMES.

Lausanne, le 5 février 2014